



Conseil du développement industriel

Cinquantième session

Vienne, 21-23 novembre 2022

Point 15 de l'ordre du jour provisoire

Comité consultatif indépendant de l'ONUDI pour les questions de contrôle

Rapport du Comité consultatif indépendant pour les questions de contrôle

Réponse de la direction

Le présent document contient la réponse de la direction concernant le rapport du Comité consultatif indépendant pour les questions de contrôle (Comité de contrôle) figurant dans le document [IDB.50/22](#), conformément à la décision IDB.48/Dec.5 et au paragraphe 3 des termes de référence joints à ladite décision.

1. La direction a pris note des précieux avis que le Comité de contrôle a formulés dans son rapport au Conseil ([IDB.50/22](#)), où il souligne les progrès essentiels que l'ONUDI a accomplis depuis l'année dernière, avec l'appui du Comité, en matière de gouvernance, de responsabilité, d'évaluation et de contrôle interne, et présente les principaux domaines comportant un risque résiduel en matière de contrôle, en vue d'un examen plus poussé.
2. La direction est sensible à l'intérêt que porte le Comité de contrôle à la mise en œuvre de la réforme en cours de l'ONUDI, et à la volonté qu'il manifeste de suivre les retombées de cette réforme dans les domaines en lien avec son propre mandat, notamment la gouvernance, la responsabilité, le contrôle, la conformité et la gestion axée sur les résultats. Le Comité est invité à adresser expressément au Directeur général des avis sur tout domaine connexe.
3. La direction attend avec intérêt de poursuivre sa coopération avec le Comité de contrôle, en particulier dans ses trois domaines prioritaires, à savoir : la gestion axée sur les résultats ; l'indépendance des fonctions de contrôle (évaluation, enquête et audit interne) et l'allocation de ressources suffisantes ; et l'exécution des recommandations et des plans d'action en matière de gestion.

Pour des raisons de durabilité, le présent document n'a pas été imprimé. Les membres des délégations sont priés de bien vouloir se référer aux versions électroniques de tous les documents.



4. La direction a dûment pris note des domaines nécessitant une attention accrue que le Comité de contrôle a recensés dans son rapport. Elle s'y penchera sérieusement à l'issue de la phase de restructuration et continuera à collaborer avec le Comité si nécessaire. En particulier, dans les domaines suivants :

Budgétisation et gestion axées sur les résultats

a) Le Cabinet du Directeur général et la Direction des services et des opérations de l'Organisation suivront de près la situation et continueront à élaborer des mécanismes pour renforcer les fonctions de budgétisation et de gestion axées sur les résultats ;

b) Une priorité accrue a été accordée à l'amélioration de la qualité des données, et cet objectif a été énoncé de manière explicite dans le mandat d'une nouvelle division, la Division de la qualité, des retombées et de la responsabilité, qui assume désormais la fonction de suivi des activités de l'Organisation ;

c) En outre, le *Rapport annuel de l'ONUDI 2022* réaffirmera l'engagement de l'Organisation à appliquer des pratiques de gestion axée sur les résultats et à présenter les résultats obtenus. L'examen à mi-parcours du cadre de programmation à moyen terme 2022-2025 sera l'occasion d'envisager une harmonisation accrue ;

d) Une approche sera définie, en concertation avec les États Membres, pour combler progressivement les déficits de compétences et de capacités en matière de gestion axée sur les résultats, afin d'éviter que l'exécution des projets et l'excellence opérationnelle n'en pâtissent ;

Gestion des risques institutionnels

e) La fonction de gestion des risques institutionnels sera précisée à mesure de la restructuration organisationnelle, ainsi que par la création d'un mécanisme de mise en conformité à l'échelle de l'Organisation, dont le Bureau des affaires juridiques et de la conformité a été chargé d'assurer la coordination, en étroite coopération avec la Division de la qualité, des retombées et de la responsabilité. La création de ce mécanisme permettra à l'Organisation d'assurer une exécution et un suivi cohérents de l'ensemble des plans d'action en matière de gestion ;

f) Le réseau des coordonnateurs et coordonnatrices de la gestion des résultats et des risques sera réexaminé, sa composition alignée sur la nouvelle structure organisationnelle et son institutionnalisation précisée, afin de définir une chaîne de responsabilités plus claire pour les cadres supérieurs et intermédiaires ;

Réforme et restructuration de l'ONUDI

g) Un service de gestion du changement a été créé au sein du Cabinet du Directeur général ;

h) Le Directeur général a réaffirmé la volonté et la détermination fermes de l'ONUDI à continuer de donner la priorité aux résultats, ce qui se traduit notamment dans la nouvelle structure organisationnelle.